

---

Adresse des membres composant la société populaire de Montoire à la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des membres composant la société populaire de Montoire à la Convention nationale, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 130;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19659\\_t1\\_0130\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19659_t1_0130_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

éclatante et sévères tous les agens et continuateurs de Robespierre, les factieux, les égorgeurs, les noyeurs, cette tourbe impure d'intrigans, en un mot tous ceux qui se tiennent au passage pour entraver la marche rapide du char de la Révolution : toute la République vous le demande en masse.

Le département de l'Ain a été assez heureux pour ressentir les premiers efforts de la justice réservée aux patriotes et aux vrais républicains. Vous y avez envoyé le représentant Boisset. Eh bien ! le digne représentant a appliqué dans ses opérations les grands principes de votre adresse, plusieurs décades avant qu'ils fussent généralement promulgués ; et le département de l'Ain jouit maintenant de la liberté et du bonheur inséparables de la justice et à jamais durables tant que cette vertu sera sans cesse à l'ordre du jour.

Recevez, citoyens représentans, les félicitations de notre société sur vos sublimes opérations, maintenez le gouvernement révolutionnaire dans toute sa pureté, restez à votre poste, et comptez sur le ferme appui des bons républicains.

Fait à Lagnieu, le 20 brumaire 3<sup>ème</sup> année de la République française.

*Suivent 60 signatures.*

q

*[Les membres composant la société populaire de Montoire à la Convention nationale, Montoire, le 12 brumaire an III] (36)*

Citoyens représentans,

Vous avez sapé jusque dans leurs fondements les trônes des tyrans coalisés contre un peuple que vous représentez, contre un peuple qui est libre, parce qu'il s'est prononcé pour sa liberté.

L'orgueil des despotes est venu se briser contre le roc de la Convention française.

La justice et les vertus morales que vous avez mises à l'ordre du jour dessilleront les yeux des esclaves qui ont été égarés par les trames criminelles des rois, ces êtres vils et immoraux qui frémissent de rage, en ne pouvant se dissimuler que leur chute prochaine va égaler le degré de leur élévation usurpée.

En vain ils employent Landau ; en vain, ils répandent avec profusion l'or corrupteur dans l'intérieur de notre République pour tâcher de maintenir leur chimérique puissance ; la surveillance austère mais juste du peuple stimulé par les grands principes que vous développez dans votre adresse du 18 vendémiaire, déjouera ces efforts des tyrans et des monstres qu'ils mettent en œuvre pour assassiner la liberté.

Graces vous soient rendues, sages représentans, de cet immortel ouvrage que la renommée doit disséminer dans tous les points de l'univers.

(36) C 328 (2), pl. 1454, p. 27.

Nous sommes comme le peuple que vous représentez. En abattant le triumvirat, vous avez sauvé la patrie.

Déployez cette énergie qui vous est familière, restez à votre poste autant de temps que l'exigera le bien général.

Tel est le vœu de la société populaire régénérée de Montoire qui ne connoît de point de ralliement que la Convention nationale, et qui veut l'unité et l'indivisibilité de la République ou la mort.

*Suivent 54 signatures.*

r

*[Les citoyens membres de la Société populaire de Mont-sur-Loire à la Convention nationale, Mont-sur-Loire, s.d.] (37)*

Législateurs,

En substituant à un régime affreux de terreur et de sang, celui de la raison, de la vérité et de la justice, vous avez rendu à la liberté des citoyens paisibles et amis des lois, en un mot des patriotes opprimés, actuellement, que les scélérats, de tout genre soient anéantis ; mais que les bons citoyens respirent, et enfin, que dans un état libre, les enfans de la liberté n'aient plus rien à craindre.

Grâces immortelles vous soient rendues d'avoir développé avec tant d'énergie les principes que contient votre sublime adresse au peuple français : elle sera désormais la règle de notre conduite.

Restez toujours législateurs, restez toujours inébranlables à votre poste, jusqu'à ce que le gouvernement révolutionnaire soit terminé. Votre salut est le notre : c'est le salut de la patrie.

Tandis que nos frères repoussent loin de nos frontières les satellites des tyrans coalisés, nous surveillons dans l'intérieur l'exécution des lois. La Convention est notre boussole, les décrets sont et seront la baze de nos actions, et notre unique sentiment est de jurer une haine éternelle aux tyrans et le maintien de la République.

Vive la République. Vive la Convention.

LENOIR, *président du tribunal de district,*  
PERDRIAUX, DIOT *l'ainé, juges,*

GABIAU, *maire,*

LAIMÉ, *commissaire national,* LEPETIT,  
*secrétaire-greffier de la municipalité,* BOURGOIN,  
*greffier,*

BRUCAIRE, *administrateur,*

CUISSIAU, *agent national près le district,*  
*et 36 autres signatures.*

(37) C 328 (2), pl. 1454, p. 28. La pièce de la série C n'indique pas de département, le P.-V. situe cette commune dans le département de Saône-et-Loire. Il pourrait aussi s'agir de Mont-sur-Loire (ci-devant Saint-Michel-sur-Loire) en Indre-et-Loire.